

4 juin 1967, Montréal

50e anniversaire de Allied Jewish community services of Montreal

...de naissance, leur origine ethnique ou leurs particularismes culturels. Qu'importe qu'ils soient riches ou pauvres. Tous les Québécois le sont à part entière. Ils sont tous égaux devant la loi. Ils sont tous justiciables en nos cours de justice comme ils sont tous... contribuables, en puissance sinon en fait. Jean Jaurès a défini l'antisémitisme: l'internationale des imbéciles. Je crois du reste que cela existe de moins en moins, au Québec comme ailleurs. Être antisémite aujourd'hui, ce serait aller à l'encontre du courant œcuménique, à l'encontre de l'esprit de l'Expo 67, à l'encontre de toutes les conquêtes de l'humanisme moderne.

Selon moi, les Québécois d'origine juive et les Québécois d'origine française ont beaucoup en commun. Ils ont en commun de grandes qualités. Ils ont, les uns et les autres, le culte du souvenir, le culte des valeurs spirituelles et le culte de la liberté et de la dignité humaines.

Ainsi la devise du Québec: « Je me souviens », s'applique-t-elle magnifiquement aux uns comme aux autres. Ils respectent, les uns et les autres, la tradition dynamique. Ils sont surtout, les uns et les autres, fidèles à leurs origines. C'est qu'ils sont fiers de leur passé. Ils parlent avec orgueil de leurs illustres prédécesseurs, ce qui ne les empêche pas de vouloir être les pères de leurs enfants encore plus que les enfants de leurs pères. L'auteur de Maria Chapdelaine aurait ...

La société québécoise n'est pas une, mais multiple. Elle comprend plusieurs familles culturelles et ethniques. Je crois qu'il en sera toujours ainsi et qu'il est bon, pour le Québec, qu'il en soit ainsi. Cette complexité est en effet une source de richesses. Elle exclut l'uniformité, qui risquerait d'être banale et ennuyeuse, mais elle rend possible quelque chose de beaucoup mieux: l'harmonie. Elle permet aux divers éléments de se compléter et de se féconder les uns les autres, chacun apportant à l'ensemble de la communauté le trésor de ses traditions et de ses qualités particulières.

Ce n'est donc pas s'opposer aux autres que de vouloir demeurer soi-même. Et cela s'applique à votre groupe comme à tous les autres. Le Québécois d'origine juive n'a pas à se renier lui-même pour être bon Québécois. Je dirais plus: je dirais qu'il est bon Québécois parce qu'il ne renie pas ses origines.

Je déclarais, en apprenant la mort il y a quelques jours du grand historien Lionel Groulx, que son nationalisme était essentiellement positif. Que son nationalisme procédait de l'amour des siens et non de la haine des autres. Il était, en somme, fidèle à ses origines et c'est en ce sens que son nationalisme était essentiellement positif. Je ne veux pas entendre dire qu'il y a des Québécois de première classe et d'autres de deuxième classe. Il n'y a au Québec que des citoyens à part entière. Qu'importe leur lieu pu dire tout aussi bien des Québécois d'origine juive ce qu'il a dit des Québécois d'origine française: ils sont d'une race qui ne sait pas mourir:

Il faut, sans doute, que les civilisations qui ont produit le Québec évoluent, mais il ne faut toutefois pas qu'elles disparaissent. Les Québécois de toute origine ethnique doivent rester

fidèles à leurs origines pour participer pleinement à cette synthèse originale qu'est le Québec moderne.

Il y a beaucoup en commun dans le destin des Québécois d'origine juive et dans celui des Québécois d'origine française. On les qualifie, les uns et les autres, de minoritaires dans l'ensemble du Canada. Ils constituent, les uns et les autres, des peuples missionnaires. Le grand écrivain suisse Ramuz a dit de ses compatriotes: «Ils habitent les flancs de la Montagne et la Montagne les sépare!» En d'autres termes, ils sont Suisses parce que montagnards ou gens de la Montagne et il arrive que la Montagne les sépare. Or, je crois qu'il en a été de même, au cours des ans, entre Québécois d'origine juive et Québécois d'origine française.

Ils habitaient en quelque sorte les flancs d'une même Montagne et il est, par malheur, advenu que cette Montagne les ait séparés. Leur destin était parallèle. Il n'était sans doute pas tout à fait le même chez les uns et chez les autres, mais il était dans le même sens. Certains en ont conclu, bien à tort, qu'il était contradictoire. J'ai eu, depuis quelques semaines, l'occasion de dire et de redire assez souvent que le Québec n'était pas né d'hier. Que le Québec n'était pas le fait d'un gouvernement de quelques mois, ni même d'un gouvernement de quelques années, mais de tous les gouvernements qui se succèdent les uns aux autres depuis 1867. Que chacun de ces gouvernements a joué un rôle. Que chacun de ces gouvernements a fait sa part dans la réalisation de ce que le Québec est devenu. Bref, le Québec n'est certes pas le produit d'une génération spontanée. Mais ça ne veut cependant pas dire que tout ce qui a été fait, depuis 1867, l'a toujours été pour le mieux.

Il y a quarante ans et plus, ceux qui gouvernaient alors le Québec – de même que ceux qui l'ont gouverné depuis – n'ont pas toujours paru se rendre compte du fait que la culture française chez nous était à l'image et à la ressemblance de toute la communauté québécoise. On a ainsi parlé des droits et des devoirs des Canadiens français. Mais on a trop souvent paru considérer la culture française comme l'apanage d'un seul groupe. On n'a pas assez fait pour y faire participer également les autres groupes. Heureusement, vous avez fait beaucoup, de votre propre initiative, pour remédier à cette carence de nos gouvernements et de notre système d'éducation. Non seulement avez-vous tenu, pour la plupart, à apprendre le français, mais je constate avec bonheur la vitalité croissante au Québec de groupements comme celui du Cercle juif de Langue française. Je constate avec bonheur que les échanges culturels entre Québécois d'origine juive et d'origine française ne cessent de se multiplier.

Il y a d'ailleurs des malentendus qui remontent bien au-delà de la Confédération. Ainsi, un des plus illustres ancêtres de la communauté juive chez nous, monsieur Moses Hart, de Trois-Rivières, écrivait, en 1826, à Lord Bathurst pour lui demander son point de vue sur la situation du Bas-Canada et il commençait sa lettre par ces mots: «I am the oldest English Canadian in Canada». En 1826, cet illustre et courageux Canadien d'origine juive se considérait comme un English Canadian. C'était tout à fait son droit. Mais je le constate avec un certain regret qui n'a rien de négatif, en songeant que cet ancêtre magnifique de la communauté juive du Québec était sans doute plus que tout autre capable de comprendre les problèmes auxquels devaient faire face ses compatriotes de culture française.

Je ne vous rappellerai pas qu'en 1807, le propre frère de Moses Hart, Ezekiel Hart, fut élu représentant de Trois-Rivières par une confortable majorité. Malheureusement, ça se passait à une époque d'intolérance où il fallait être chrétien pour avoir droit de siéger dans un parlement britannique: à Londres ou ailleurs. Ezekiel Hart ne put jamais devenir plus que député élu de Trois-Rivières. Mais en 1832, la législature de Québec fut le premier de tous les parlements britanniques à accorder aux Juifs des droits égaux à ceux de tous les citoyens du pays. Ainsi, depuis 135 ans, les Canadiens d'origine juive sont-ils, parmi leurs compatriotes d'autres origines, des Canadiens à part entière dans la province française du Canada. Ainsi, depuis cent ans que le Québec existe, les Québécois d'origine juive sont-ils des Québécois à part entière au Québec.

C'est dans cette perspective que votre Allied Jewish Community Services of Montreal est née, qu'elle a grandi, qu'elle est devenue ce qu'elle est, soit une des plus importantes en son genre et des mieux structurée dans tout le Québec. Or vous dites dans le mémoire de la Federation of Jewish Community Services of Montreal au gouvernement du Québec, concernant l'équité des octrois d'assistance accordés par le ministère de la Famille et du Bien-Être social – mémoire que vous me faisiez parvenir en date du 20 mars dernier – vous y dites que les gouvernements qui se sont succédés à la tête de notre province ont, par la promulgation d'une législation sociale fondamentale, reconnu que l'aide- aux déshérités est une responsabilité qui incombe d'abord au gouvernement.

Mes collègues du cabinet et moi-même sommes d'accord sur ce point avec les dirigeants de vos services d'entraide. Le gouvernement actuel est, peut-être plus que tout autre gouvernement du Québec dans le passé, conscient de ce fait. Nous avons accédé au pouvoir il y a quelques mois en disant que nous ne voulions pas que les frais de la sécurité sociale soient à charge des pauvres. En disant, tout au contraire, qu'il faudrait alléger le fardeau de ceux qui n'avaient pas les moyens de payer des taxes.

C'était, on ne peut plus, reconnaître la responsabilité que l'État, comme gardien du bien commun, et en étroite liaison avec tous les éléments de la communauté, doit assumer dans le domaine de l'aide aux déshérités. Ceci dit, reste que votre Fédération n'a pas autant besoin de l'État que l'État a besoin de votre Fédération. Votre Fédération est, en effet, au tout premier rang de ces corps intermédiaires dont mes collègues et moi-même reconnaissons l'importance et que nous voulons de plus en plus mettre à contribution.

Nous, les ministres du Québec, acceptons donc toutes nos responsabilités dans ce domaine essentiel de la sécurité sociale et je crois pouvoir dire que ce n'est qu'un début. Dans ce mémoire de la Federation of Jewish Community Services of Montreal auquel je viens de faire allusion, on dit encore ce qui suit: [« Bien que ces mesures législatives aient eu un certain succès et se soient indubitablement révélées un facteur important dans la création d'un climat social stable et progressif, les bénéfiques assurés par ces mesures sont sapés par des forces économiques indépendantes, en grande partie, de la volonté de l'individu. Nul n'ignore, en effet, que l'inflation a été le principal facteur responsable de l'accroissement du coût de la vie et des difficultés que cette situation a entraînées pour les membres de plusieurs classes de la société ».] Un peu plus loin, toujours dans ce mémoire, je lis cette phrase: « Il est évident que l'inflation est devenue une réalité permanente de notre économie,

particulièrement si nous observons l'orientation qu'ont pris les accords sur les salaires, intervenus à la suite d'une succession de différends dans l'industrie, à travers le pays ».

Je dis donc que le gouvernement actuel est conscient de ses responsabilités dans le domaine de la sécurité sociale, mais qu'il est aussi conscient du mal que cause l'inflation et des problèmes qui en résultent lorsque l'on veut réaménager la machine administrative. Je sais que les administrateurs de l'Allied Jewish Community Services of Montreal sont des hommes d'affaires avertis. Je ne vous ferai donc pas l'injure de vous dire que nous avons trouvé des remèdes-miracles afin de résoudre tous les problèmes qui se posent et notamment celui de l'inflation. Mais je tiens à vous répéter ce que le ministre de la Famille et du Bien-Être social, mon collègue, monsieur Cloutier, disait, le 4 décembre dernier, devant les membres de la Federation of Jewish Community Services of Montreal:

« Not so long ago, governmental participation was very meagre indeed in the field of health and welfare. A new philosophy, now taken for granted, enables us to cooperate widely in the efforts of the citizens to better the lot of these in need. I do not wish you to think that, if you knock at my door tomorrow morning, all your problems will be solved and that, from now on, there will be no more shortcomings in the Jewish Community Services. You and I would like to dream of such a Garden of Eden, but you and I know that it is wishful thinking. You and I have to deal within bounds, we have to set priorities; as businessmen, we are well aware of planning requirements and of budget allotments ».

Messieurs, je tiens pour un grand honneur d'avoir été invité à célébrer avec vous le 50e anniversaire d'un organisme qui a déjà rendu de si grands services et qui est sans doute appelé à en rendre de plus grands encore. Je vous félicite de tout le bien que vous avez accompli et que vous continuez d'accomplir pour la communauté juive, de même que pour le Québec dont cette communauté est partie intégrante. J'espère que se multiplieront des occasions comme celle-ci où nous pouvons en toute sérénité rechercher ensemble la solution de nos problèmes communs.

Dans les matières qui sont de sa compétence, le gouvernement du Québec est votre gouvernement comme il est le gouvernement de tous les autres groupes. Son appui ne vous fera pas défaut, surtout si vous savez l'aider de vos suggestions et de votre concours.

On dirait que plus le Québec s'ouvre au monde, plus il prend conscience des forces vives qui sont en lui. Avec vos traditions millénaires, votre ténacité, votre amour du travail, votre énergie créatrice, vous êtes, vous de la communauté juive du Québec, une partie importante de ces forces vives.

Il fut un temps où, devant la diversité ethnique et culturelle de notre société, on parlait de la tolérance comme de la première des vertus. Mais cette notion trop passive est heureusement dépassée. Il ne suffit plus d'admettre que les autres puissent être différents; il faut s'en réjouir. Il faut apprendre à mieux connaître et à mieux utiliser les richesses que recèle le patrimoine de chaque groupe. Il faut y trouver un complément nécessaire, de nouvelles raisons de vivre, d'aimer, de progresser.

C'est dans cet esprit que j'ai préconisé l'adoption d'une charte des droits de l'homme, non pas sous la forme d'une loi ordinaire qu'une majorité, même éphémère, pourrait modifier au gré de sa fantaisie, mais comme partie intégrante de la constitution du Canada et de la constitution interne du Québec. Voilà l'un des projets auxquels je tiens le plus. Tout ce qui touche aux libertés fondamentales et à la dignité de la personne humaine doit être clairement défini et protégé par la constitution. Tout cela doit reposer sur des droits et non pas sur une simple tolérance. Je vous invite à participer activement aux travaux de notre comité de la constitution et des autres organismes chargés de l'étude de ces problèmes.

Mon souhait le plus ardent est que se développe, entre tous les éléments de la population québécoise, beaucoup plus que de la tolérance: je veux dire une amitié profonde, grâce à laquelle tous pourront participer d'un même élan et d'un même cœur à l'avancement de notre cher Québec.